

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DIRECTEUR DU 5 SEPTEMBRE 2008**

COMITÉ DIRECTEUR

ALLIEZ Jacques	Présent	GOICOECHEA Christian	Présent
ARSAUT Thierry	Excusé	GOYENETCHE Michel	Présent
BARUCQ Monique	Présente	GUEROBE J.Claude	Présent
BATS J. Marc	Excusé	GUERRA Patrick	Excusé
CAMINO Adrien	Présent	HIRIART Martin	Excusé
CASAMAYOU Germaine	Présente	LACOSTE Bernard	Excusé
CASTERES Thierry	Présent	LAGARDE J.Louis	Présent
DEGERT Michel	Excusé	LAMARQUE Daniel	Présent
DELBOS M.Claude	Présente	LASSALLE Alain	Excusé
DESTAILLAC Jacques	Présent	MALASSAGNE J. Jacques	Excusé
DUCAP Eric	Présent	MARRIS Christian	Présent
DUFOURG Roland	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DUPRAT J.François	Excusé	PASCASSIO-COMTE J.François	Excusé
ECHEVERRIA Pierre	Excusé	POMMIES Francis	Représenté ⁽¹⁾
ETCHETO Michel	Présent	ROLLET Alain	Excusé
ETCHEVERRY André	Excusé	SAINT PIERRE Michel	Présent
GARAT J.Baptiste	Présent	SOULE J.Baptiste	Présent
GARRIGUES Pascal	Excusé	SUPERVILLE Jean	Présent
GELIZE Michel	Présent	VIDOU Daniel	Excusé

Présents : 22 Représenté : 1 Excusés : 13

MEMBRES ASSOCIES

ANDRIEU François	Excusé	HAROCARENE Pascal	Présent
BAIETTI Jean Louis	Excusé	IBAR Bernard	Excusé
BERTHELOT J. Claude	Excusé	LABADIE Christian	Présent
BONNAFOUS Robert	Excusé	LABISTE Bernard	Excusé
CLEMENT Marc	Excusé	LAFARGUE Daniel	Excusé
DOUAT Jean Paul	Présent	LAPORTE Guy	Présent
DURCUDOY Christian	Présent	MAUMET Philippe	Excusé
ETCHEMENDY J. Pierre	Excusé	MOLERES J. Claude	Excusé
GOALARD Paul	Excusé	PECARRERE Claude	Excusé
GONY Jean	Présent	PEYRAT Dominique	Excusé
GOYENEIX Louis	Présent	PIERROU Gérard	Excusé
GOYHENECHÉ J. Pierre	Excusé	VAN DAELE Christian	Excusé
HARAN Léo	Excusé		

INVITES

BEDERE Pascal	Présent	PLA Jacques	Présent
HIRIART Peio	Présent		

⁽¹⁾ par R. DUFOURG

Avant de commencer la séance, Roland DUFOURG informe les membres du Comité Directeur du décès de Jean Pierre ERVITI, le précédent DTN, et d'Edmond DUSSAIN, vice président honoraire de la Ligue des Landes.

Roland Dufourg accueille et présente Peio HIRIART, nouveau cadre technique, détaché de l'éducation nationale en remplacement de Jacques PLA. Il lui souhaite bonne chance pour accomplir sa nouvelle mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 20 JUIN 2008

Avant de soumettre au vote le procès-verbal du Comité Directeur du 20 juin 2008, Roland DUFOURG fait remarquer que le nouveau règlement médical avait été adopté mais que la partie concernant le contrat de travail du médecin avait été éludée.

Le Dr Guy LAPORTE précise que le type de contrat de travail est un contrat simplifié et moral entre le médecin et la FFPB.

Compte tenu de ces précisions, le procès-verbal du dernier Comité Directeur est adopté excepté le paragraphe concernant le Règlement médical qui doit être revu avant nouvelle présentation au Comité Directeur.

POINT SUR LA PREPARATION DE LA COUPE DU MONDE EN TRINQUET A CUBA (21 au 28 septembre 2008) ET SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DES -22 ANS EN FRONTON MUR A GAUCHE 36 M EN ARGENTINE (11 au 19 octobre 2008)

La préparation de la **Coupe du Monde** se déroule dans de bonnes conditions, concernant les blessés :

- Peio SANGLAR se remet peu à peu de son problème de dos,
 - Les maux des mains de certains joueurs de main nue s'améliorent également,
 - Christophe CAZEMAYOR se remet de sa blessure à l'arcade sourcilière.
- Pascal BEDERE fait remarquer que le groupe de main nue évolue favorablement.

Pour les **Championnats du Monde des -22 ans**, quant à la disponibilité de Rémi LABORDE, il semblerait qu'un accord serait en vue pour le libérer.

Le regroupement des joueurs à Anglet leur a permis de mieux faire connaissance entre eux.

Le 3 octobre aura lieu la présentation de l'équipe de France à Tarbes.

Le 4 octobre à Toulouse se dérouleront des parties de paleta pelote de cuir et de main nue.

Depuis la réunion du Comité Directeur, la **Coupe du Monde en trinquet** est reportée du 16 au 23 novembre 2008.

CHANGEMENT DE CHEF DE DELEGATION POUR L'ARGENTINE

Pour les Championnats du Monde en Argentine, le chef de la délégation sera **Alain LASSALLE** en remplacement de Jean SUPERVILLE.

Le Comité Directeur valide ce remplacement.

POINT FFPB COMMUNICATION

Ce point est reporté au prochain Comité Directeur, le bilan intermédiaire étant prévu pour la fin du mois de septembre par le cabinet comptable.

Jean SUPERVILLE rappelle que le paiement d'avance du trinquet par les abonnés fonctionne bien et regrette de ne pas avoir été informé de la fermeture du trinquet, notamment, après le Master des fêtes de Bayonne.

Il fait état également de la liste des factures en attente de règlement par ACS :

Pour la FFPB :

- Master du Pays-Basque : 257,80 facturé le 26/6, payable le 10/8,
- Annonces Pilota N° 171 : 4068,58 facturé le 26/6, payable le 10/8,

Pour FFPB Com.

- Finales Elite pro par équipe, 952,74 facturé le 4/5, payable le 10/7,
- Partenariat Société Générale Pau, 5382 facturé le 13/5, payable 10/7,
- Participation Etorki, 12224,05 facturé le 30/5 payable le 10/7,
- Partenariat Maillots Etorki, 2392 payable le 10/8,
- Location du Trinquet Moderne deuxième trimestre, 6548,46 facturé le 30/6, payable le 10/8.

Jean SUPERVILLE demande à Sébastien JAUREGUY que le nécessaire soit fait pour la semaine suivante et que le partenariat, à l'avenir, soit réglé dans les délais prévus.

POINT AVEC ARCHE CONSEIL SPORT

Roland DUFOURG regrette que Jean Marc TERRE ne soit pas présent.

Sébastien JAUREGUY demande d'excuser l'absence de Jean Marc TERRE suite à une incompréhension sur la date du Comité Directeur et que par manque de temps le bilan détaillé serait présenté au prochain Comité Directeur.

Il déclare que les comptes d'ACS ne sont pas en péril, même si la situation était délicate, due aux difficultés avec Landes Mutualité, 48000€ sont bloqués sous prétexte que le projet de carte loisir n'a pu aboutir à ce jour, ce qui entraînerait ces difficultés de trésorerie.

La FFPB a déjà accordé une certaine souplesse à ACS pour passer cette période de difficultés.

Roland DUFOURG rappelle le processus des réunions de travail sur la "carte loisir" qui s'est, peu à peu, transformée en modification de la "licence – assurance".

Il s'étonne et s'inquiète que ACS attende le règlement de Landes Mutualité pour pouvoir payer les parts revenant à la FFPB. Plusieurs membres du Comité Directeur s'étonnent aussi de cette situation qu'ils considèrent comme anormale et dangereuse.

Sébastien JAUREGUY rappelle que Landes Mutualité est positionné comme partenaire pour le lancement de la "Carte loisir" et que les délais n'ont pas permis de faire valider le projet par l'Assemblée Générale. Il a demandé de repousser la date butoir et de poursuivre les relations de partenariat.

Depuis la réunion du 11 juillet 2008, au cours de laquelle "le fond du projet aurait été validé", le contrat n'est toujours pas signé.

Roland DUFOURG ne souhaite pas, dans la période pré électorale, faire passer ce dossier en force, précisant que le projet établi lors de la réunion du 11 juillet ne peut en aucun cas être signé par lui sans avoir eu une validation par le Comité Directeur et par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Roland DUFOURG s'engage à ce qu'ACS présente le projet (Power Point) avec Landes Mutualité, à condition que la situation financière soit régularisée avec la FFPB et FFPB Com, lors du prochain Comité Directeur du 19 novembre 2008.

Toutefois, un courrier sera adressé aux services juridiques du Ministère demandant quels sont les droits et les devoirs de la FFPB en "matière d'assurances".

BILAN DE LA GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE 2008

5235 entrées en 2008, le niveau de 2005 a été retrouvé.

Plusieurs points de satisfaction :

- Succès populaire retrouvé pour le rebot et la main nue,
- Ciblage des aires de jeu par spécialités,
- Communication plus visible...

La Grande Semaine semble retrouver son public.

- Bilan financier positif.

Les rétrocessions vers les ligues et les clubs ont été effectuées.

Quelques points négatifs :

- Les cartes permanentes qui passent de mains en mains,
- Trop grand nombre de cartes de champions attribuées à vie.

Michel ETCHETO fait état d'un bon bilan sportif :

Rebot à Ustaritz, Main nue Nationale A à Hasparren, Paleta pelote de cuir à Ondres, Paleta pelote de gomme pleine à Peyrehorade, Chistera joko garbi à Saint Palais, programme des "Jeunes" etc.

Pour 2009, le calendrier en cours de préparation par la Commission Sportive Générale sera proposé lors du prochain Comité Directeur.

Le club de Biarritzarrak, par la voix de Christian Marris, confirme sa demande de faire dérouler sur son fronton des parties de paleta pelote de cuir en 2009.

Côté juges arbitres, Jean Louis LAGARDE tire un bilan tout à fait positif, la réunion des juges arbitres, organisée deux jours avant le début de la Grande Semaine, a porté ses fruits, les consignes données ont été appliquées.

Calendriers Hiver/Printemps 2008/2009

Michel ETCHETO présente le calendrier Hiver/Printemps 2008/2009 (Voir calendrier *joint*).

Chacun apportera ses remarques à l'occasion du prochain Comité Directeur.

MODIFICATIONS DE REGLEMENTS

REGLEMENTS GENERAUX

221 LICENCE

221.3 Extension de licence :

Ajouter à la fin du paragraphe F : "Toute mutation ou extension présentée en dehors des dates prévues sera automatiquement renvoyée à la session suivante."

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de cet article.

Article 221.31 :

Jean Louis LAGARDE propose de réécrire cet article en proposant d'autres formulations qui seront transmises aux ligues pour examen.

Nouvelle proposition soumise aux ligues.

La Commission administrative, réunie le 22 juillet dernier, a examiné plusieurs propositions (modifications ou ajouts en italique) qui ont été examinées en bureau fédéral le 5 août 2008. L'une d'elles doit être analysée de façon plus approfondie au sein des Ligues. Nous vous demanderons de bien vouloir donner l'avis de la Ligue lors du prochain Comité Directeur du 5 septembre 2008. La voici :

Extensions pour les tournois ou challenges :

L'article 221.31 de l'actuel règlement est ainsi rédigé :

221.31 Extension pour Tournois Fédéraux ou Challenges Nationaux

Hormis les compétitions (hors championnats) où les équipes sont constituées par la commission sportive générale fédérale ou les commissions de spécialité, les équipes participant à des tournois fédéraux ou challenges nationaux doivent représenter, chacune, un club ou une société sportive. Pour les catégories seniors, juniors et cadets, si nécessaire, une demande d'extension devra être formulée aux périodes habituelles. Seuls les droits de dossier seront exigés.

Nous proposons ci-dessous **deux nouvelles rédactions** qui intègrent le cas des petites catégories :

1^o proposition (celle que le Bureau a examinée et n'a pas encore souhaité approuver : Poussins, Benjamins et Minimes sont distingués des autres catégories)

221 31 Extension pour Tournois ou Challenges fédéraux ou de Ligue

Hormis les compétitions (hors championnats) où les équipes sont constituées par la commission sportive générale fédérale ou les commissions de spécialité, les équipes participant à des tournois fédéraux ou challenges nationaux doivent représenter, chacune, un club ou une société sportive.

221.31.1 Extension des catégories Poussin, Benjamin, Minime

L'extension est obligatoire pour les Tournois ou Challenges fédéraux ou de Ligue.

L'extension entre clubs à l'intérieur d'une même Ligue se fera sous couvert de la Ligue sans frais de dossier et sans transmission à la FFPB. La demande d'extension devra être formulée à la ligue avant le 01 jour de chaque mois.

L'extension vers un club d'une autre Ligue se fera sous couvert de la Ligue quittée. Seuls les frais de dossier seront exigés et elle sera obligatoirement transmise à la FFPB. La demande d'extension devra être formulée aux périodes fédérales habituelles.

221.31.2 Extension des catégories Cadet, Junior, Senior.

L'extension est obligatoire pour les tournois ou challenges fédéraux ou de Ligue. Seuls les droits de dossier seront exigés. La demande d'extension devra être formulée aux périodes fédérales habituelles.

2^o proposition (issue de la discussion en Bureau)

221.31 Extension pour Tournois ou Challenges fédéraux ou de Ligue (à voir)

Hormis les compétitions (hors championnats) où les équipes sont constituées par la commission sportive générale fédérale ou les commissions de spécialité, les équipes participant à des tournois fédéraux ou challenges nationaux doivent représenter, chacune, un club ou une société sportive.

221.31.1 Extension des catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadets et Juniors

L'extension est obligatoire pour les tournois ou challenges fédéraux ou de Ligue. Seuls les droits de dossier seront exigés. La demande d'extension devra être formulée aux périodes fédérales habituelles.

Cet article sera présenté au prochain Comité Directeur pour validation.

221.41 Dispense du versement de l'indemnité :

Sont dispensés, du versement de l'indemnité :

- le joueur ayant changé de domicile ou de lieu de travail depuis la précédente réunion d'examen des mutations ;
- le joueur mineur dont le représentant légal ou les parents ont changé de commune à la date de la demande de mutation pour l'association ou la société sportive proche de son lieu de travail ou du domicile ;
- **le joueur mutant d'une licence individuelle à une licence club ;**
- les cas non prévus seront laissés à l'appréciation de la commission de la ligue concernée.

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de cet article.

Article 225.205.3 :

Concernant les remplacements : L'article 225.205.3 de l'actuel règlement est ainsi rédigé :

225.205.3 Conditions de participation

.../...Lorsqu'en cours de championnat, plusieurs compétitions se déroulent dans la même tranche d'âge et à des niveaux de valeur différente : première, deuxième, troisième série... :

- un joueur engagé dans une série ne peut en aucun cas participer à la compétition de la série inférieure.
- un joueur inscrit dans une série peut jouer deux fois en série supérieure, tout en conservant la possibilité de rejouer dans la série dans laquelle il s'était engagé.
- dans une même compétition, tout joueur engagé dans une équipe et ayant disputé au moins une partie avec celle-ci, ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe pour ladite compétition.
- un joueur éliminé en championnat de ligue pourra être remplaçant en championnat de France dans une autre équipe de son association.../...

Le titre de cet article devient :

225.205.3 Conditions de participation des joueurs engagés dans un championnat.

Un nouvel article est créé :

225.205.4 Conditions de participation des joueurs remplaçants :

Lorsqu'en cours de championnat, plusieurs compétitions se déroulent dans la même tranche d'âge et à des valeurs de niveaux différentes (1°, 2°, 3° série, Nationale A, Nationale B, etc.), tout joueur non inscrit dans le calendrier initial d'une de ces séries et participant à une rencontre sera considéré comme engagé dans ladite compétition et sera soumis aux règles de l'article 225.205.3.

L'article suivant du règlement numéroté 225.205.4 **devient le 225.205.5.**

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de ces articles.

Article 23-CATEGORIE ELITE PRO

232 CHANGEMENT DE CATEGORIE

Un joueur élite-pro sera reclassé amateur par le Comité Directeur de la F.F.P.B. :

- à sa demande ;
- sur avis ou sur proposition de la commission de la spécialité concernée, de la commission spécifique et avis de la Commission Sportive Générale.

Un joueur élite-pro reclassé amateur devra remplir un imprimé de demande de licence association. (Le reste de l'article sans changement).

233 LICENCE

Pour obtenir sa licence, un joueur élite-pro doit remplir et signer un imprimé de demande de licence dans un club (mis à sa disposition par la Fédération).

Un joueur classé élite-pro est considéré comme tel dans toutes les spécialités de pelote basque. Le renouvellement annuel de la licence se fera, comme pour les autres licenciés, sur le listing du club. Le joueur élite-pro devra satisfaire aux inscriptions obligatoires auprès de l'URSSAF.

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de ces articles.

Les actuels Règlements Généraux ne prévoient pas de **participation financière pour mutation des joueurs Elite Pro**. Le montant de la participation devra être précisé et l'article concerné modifié.

Ce point sera étudié ultérieurement.

REGLEMENT FINANCIER

Article 361.0 Frais de mission

Les frais de déplacement des membres élus de la Fédération Française de Pelote Basque, pour raisons administratives, peuvent être remboursés dans les conditions édictées à l'article **360.00**.

Article 362 EDUCATEURS SPORTIFS

Les frais de déplacement des éducateurs, entraîneurs sont remboursés dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles **360.00** et **361.0** paragraphe 3. La franchise de 50 kilomètres ne leur sera pas appliquée.

Article 39-DROITS D'EXTENSION ET DE MUTATION TARIFICATION DES INDEMNITES POUR LES MUTATIONS

Haut Niveau 700 €

Champion Nat. A 600 €

Nationale A 400 €

Champion Nat. B 250 €

Nationale B 200 €

Haut niveau junior 600 €

Champion junior 250 €

Junior et senior non élite 100 €

1° série Ligue 100 €

Licence individuelle (toutes catégories) : gratuité

Liste espoirs cadet 200 €

Champion cadet 200 €

Cadet 100 €

Champion

Minime benjamin poussin 200 €

Minime benjamin poussin 50 €

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de ces 3 articles.

REGLEMENT SPORTIF

442 PELOTES - INSTRUMENTS

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'article **442** : Les règles ci-dessus sont applicables à une partie interrompue et renvoyée à une date ultérieure.

Le Comité Directeur valide la nouvelle formulation de cet article.

MODALITES DE CLASSEMENT ET DE RECLASSEMENT

- Six joueurs amateurs demandent le **classement dans la catégorie Elite pro**.

Après examen des demandes par la commission fédérale de main nue et la commission sportive générale :

Philippe BIELLE, Pierre DUCASSOU et Laurent LAMBERT reçoivent l'**avis favorable du Comité Directeur**. Ils seront classés dans la **catégorie Elite Pro** au retour de la Coupe du Monde de Cuba ;

Grégory AGUIRRE, Olivier JEANNOTS et Ximun LAMBERT obtiennent un avis défavorable. Ils resteront dans la catégorie Amateur. Accord du Comité Directeur.

- Cinq joueurs Elite pro - Main nue demandent le **reclassement dans la catégorie Amateur**.

Après examen des demandes par la commission fédérale de main nue et la commission sportive générale, **J.François ARAMBURU, René DERMIT, Xavier ERRECART, J.Claude ISTILARTE, René MUSCARDITZ** obtiennent un avis favorable.

Les demandes sont validées par le Comité Directeur.

- La demande de **Laurent GARCIA** de passer dans la **catégorie "Professionnel"** de Cesta punta, suite à l'avis favorable de la Commission de spécialité et la Commission Sportive générale est **validée par le Comité Directeur**.

MONDIAL 2010

Le 1^{er} octobre 2008 aura lieu à Pau, au Complexe de Pelote, à 17 heures 30, une conférence de presse. A cette occasion, seront présentés le logo, la mascotte et l'affiche.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour la **Coupe du Monde de Cuba**, Stéphanie LEIZA, qui attend un heureux événement, sera remplacée par Amaïa ETCHELECU. Accord du Comité Directeur.

- **Assemblées Générales Electives des Ligues :**

PACA : Samedi 18 octobre 2008

Pays Basque : Samedi 25 octobre 2008

Landes : Vendredi 14 novembre 2008

Côte d'Argent : Samedi 22 novembre 2008

Midi-Pyrénées : Samedi 22 novembre 2008

Ile de France : Dimanche 30 novembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire Général
Michel SAINT PIERRE

Le Président
Roland DUFOURG

PJ : 1